

Édition spéciale
distribuée à l'ensemble
de l'industrie du taxi de Montréal



Automne 2013

VOLUME 15 | N° 4

10 000 CHAUFFEURS DÉSIGNÉS

POUR MIEUX FÊTER

MTL taximontréal Association des Limousines du Québec MOUVEMENT COLLECTIF stm

10 000 chauffeurs
désignés pour
mieux fêter

L'impact des
nouvelles
technologies sur
le taxi montréalais

Nouvelle
tarification CTQ





Financement Taxi



FARÉS KHOUBBIEH
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645, rue Allard
Montréal (Québec) H4E 2L7
514 765.3577 poste 241

LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

- Achat de permis Taxi
- Refinancement de permis
- Conditions de prêt taxi exceptionnelles
- Pas de frais cachés
- Réponse en 48 heures
- Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière dans le financement taxi depuis 30 ans.



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul



Benoit Jugand, directeur général
Bureau du taxi de Montréal

ARTISANS DE L'INDUSTRIE

Le 5 septembre dernier avait lieu la deuxième séance de travail du conseil d'administration du **Bureau du taxi de Montréal**, le BTM. La rencontre a permis de déterminer les objectifs à court terme et de définir les grands enjeux pour 2014. À lire en page 4.

Pour souligner l'envol du Bureau, une nouvelle image du BTM et de *Taxi Le Journal* est sur la table à dessin. Celle-ci intègre le logo *Taxi Montréal* qui sera dévoilée en janvier 2014. D'autres éléments visuels suivront: la salle d'attente et l'enseigne extérieure du BTM afficheront de nouvelles couleurs. Bien sûr, il sera question de réglementation et de formation, mais aussi de sujets comme la sécurité, l'éthique, la santé et comment contrer le stress, etc. Et l'équipe fera appel à vous.

Question de travailler à l'amélioration des conditions des artisans de l'industrie, le BTM fait tous les efforts requis pour se tenir informé des enjeux qui touchent notre industrie. Pour ce faire, il participe au congrès annuel de l'IATR. Résultat de cette implication, page 5.

Initiée par le CA dans le cadre de réunions de travail entre la STM et le BTM, une collaboration inédite a permis de mettre en place une campagne de publicité. Celle-ci inclut le taxi dans le cocktail de transport. Une initiative pour le développement des affaires qui donne plus de visibilité au taxi pour la période des fêtes. Plus de détail à la page 9.

Dans ce numéro, il est aussi question des applications pour téléphones intelligents maintenant disponibles et qui permettent aux chauffeurs de recevoir directement les appels des clients. Mais attention, il y a des règles à respecter. Les pages 12-13 traitent de ce sujet brûlant.

Une nouvelle rubrique: la question du chauffeur, les inspecteurs répondent à vos questions. Faites leur part de points sur lesquels vous vous interrogez, ils se feront un plaisir de vous informer. Pages 14-15.

Autres sujets abordés dans cette édition: la nouvelle tarification proposée par la CTQ, l'enthousiasme généré par le projet pilote sur le MV-1 tenu dans la région montréalaise au printemps dernier et Kéroul qui marque des points sur la scène internationale. L'organisme était invité pour une conférence à l'ONU dans le cadre d'un forum sur l'intégration du transport adapté pour une offre touristique améliorée. Un vaste congrès d'envergure internationale se tiendra à Montréal en octobre 2014.

Donc, un numéro débordant d'informations pertinentes. Je vous invite à le consulter attentivement. Bonne lecture. □

Au nom du BTM, je tiens à offrir nos sincères condoléances à la famille de M. Ziad Bouzid.

Taxi Le Journal est disponible en version électronique sur le site Web du BTM au ville.montreal.qc.ca/taxi-remorquage.

4

Échos de votre CA

5

Nouvelles du BTM

6

Nouvelle tarification CTQ

9

10 000 chauffeurs désignés pour mieux fêter

12

L'impact des nouvelles technologies sur le taxi montréalais

14

La question du chauffeur

20

Taxi-Partage



Rédaction
Béatrice Miszczak
BMA inc.

Production graphique
Fusion Communications & Design

Impression
Presse Papiers

Taxi Le Journal est publié par le Bureau du taxi et du remorquage de Montréal

4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6

Tél. : 514 280-6600 | Fax : 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5000 exemplaires, 4 fois l'an, et distribué gratuitement aux chauffeurs de taxi de l'île de Montréal.

ISSN 1480-6193

L'équipe vous souhaite ses meilleurs vœux pour le temps des fêtes.



C'est avec dynamisme et enthousiasme que votre nouveau conseil d'administration s'est réuni le 5 septembre dernier. Plusieurs résolutions visant le développement de l'industrie ont été prises, le processus est donc enclenché pour l'année qui vient.

Une entente-cadre

Les membres ont adopté la résolution concernant l'entente-cadre sur le partage des responsabilités entre la Ville de Montréal et la nouvelle entité du Bureau du taxi de Montréal. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour trois (3) ans. Il est important de souligner que la Ville a fait un effort supplémentaire et rendra au Bureau des services administratifs et opérationnels gratuitement, ce qui va diminuer d'autant les frais d'exploitation du Bureau. Une bonne nouvelle.

Directeur général

Les membres du CA ont également adopté une recommandation afin de nommer M. Benoit Jugand directeur général pour les cinq (5) prochaines années. Celle-ci a été remise au Conseil d'agglomération qui l'a approuvée le 26 septembre dernier.

Définitions des enjeux et défis 2013-2014

Les membres du CA ont déterminé et priorisé les principales orientations 2013-2014. Aussi, des comités de travail ont été formés afin de définir les pistes de solution.

Dernier trimestre de 2013

- Sensibiliser le ministre des Transports à la lutte contre le transport illégal afin d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour l'enrayer.
- Réviser la procédure d'imposition des sanctions dans le cadre des contrats de transport adapté de la STM.

- Se pencher sur l'établissement des postes d'attente.
- Valoriser le transport collectif avec une campagne publicitaire sur le cocktail de transport.
- Stationnement pour les limousines au centre-ville de Montréal.
- L'offre de transport adapté: la disponibilité et le temps réponse.

Contre le transport illégal

Vos représentants ont convenu de mandater M. Réal Ménard, président du CA, pour qu'il contacte par écrit M. Sylvain Gaudreault ministre des Transports du Québec. Le but de la lettre est de prier le ministre d'inscrire au calendrier législatif de l'automne 2013 une modification à la *Loi concernant les services de transport par taxi*. Cette modification vise:

- à faire augmenter le coût des amendes de façon importante;
- à octroyer aux inspecteurs du Bureau du taxi de Montréal un pouvoir de saisie des véhicules qui opèrent illégalement.

Ceci dans le but d'enrayer le transport illégal.

Orientations pour 2014

- Révision de la formation de base et de la formation continue des chauffeurs de taxi et de limousine.
- Développement et valorisation du taxi au sein du transport collectif.

Vos représentants ont entamé leur mandat avec la confiance de trouver des solutions satisfaisantes pour les travailleurs de l'industrie qu'ils représentent, qu'ils soient chauffeurs, propriétaires ou intermédiaires en service. Ils sont appuyés dans leur tâche par l'équipe du BTM qui leur souhaite toutes les chances de réussite. □



MULTIPLICATION DES APPLICATIONS MOBILES

Situation préoccupante selon l'IATR

Depuis l'arrivée massive sur le marché des nouvelles applications mobiles un peu partout dans le monde, les organismes de réglementation de l'industrie du taxi se penchent sur la question. Les règlements étant antérieurs à l'apparition de ces nouvelles technologies, il existe forcément des zones d'ombre et des vides juridiques dans beaucoup de législations. Pour cerner les enjeux liés à ces nouvelles technologies et comprendre l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'industrie du taxi, l'*International Association of Transport Regulators (IATR)* a mis sur pied un comité sur les applications pour téléphones intelligents appelé *Smartphone Apps Committee*. Les membres du comité proviennent d'une quinzaine de villes nord-américaines et Montréal était représentée par Benoit Jugand du Bureau du taxi de Montréal.

Le but de ce comité est de développer un modèle de règlement permettant d'assurer que les applications mobiles ciblant l'industrie du taxi soient sécuritaires, de saine compétition et respectent les lois en vigueur. Ceci dans le but de protéger les usagers, mais aussi les travailleurs de l'industrie.

Concerné par plus d'éthique dans la profession et la mise en place des meilleures pratiques d'affaires, le Bureau du taxi de Montréal a collaboré au travail du *Smartphone Apps Committee*. La dernière rencontre de l'IATR s'est tenue à Saint-Louis au Missouri en septembre 2013.

L'IATR est un organisme sans but lucratif regroupant des professionnels de l'industrie des transports terrestres de personnes par taxi et limousine. Ces professionnels sont directement ou indirectement liés à la réglementation qui régit cette industrie. L'organisme encourage le partage d'information visant à améliorer les pratiques et la solution de problèmes communs. Dossier à suivre. □

Comptoir de service

4949, rue Molson

Afin de diminuer le temps d'attente des chauffeurs, un nouveau système de gestion de numéros a été mis en place au comptoir de service du BTM. Celui-ci permet au préposé de voir sur son écran les trois lignes en temps réel et le temps d'attente pour chacune d'elle. Des écrans tactiles facilitent l'appel des numéros pour plus de fluidité. La clientèle gagne ainsi de précieuses minutes. *Exit* le système désuet!



Félicitations

Monsieur Aref Salem est le nouveau responsable du transport au comité exécutif de la Ville de Montréal. Il est élu dans l'arrondissement de Ville Saint-Laurent depuis 2009. Toutes nos félicitations.

Le BTM adhère à TLPA

Toujours avec la préoccupation d'améliorer le service à la population, le Bureau du taxi de Montréal s'est joint à la *Taxicab, Limousine & Paratransit Association (TLPA)*. Cette association américaine s'adresse à l'industrie du taxi, incluant le service de limousine et de transport adapté, afin de répondre aux besoins des usagers et des travailleurs. Protéger leurs droits, donner une formation adéquate aux chauffeurs, mais aussi déceler les lignes de force du développement économique, voilà quelques champs d'action de l'association.

Nouvelle tarification CTQ

FIXATION DES TARIFS

Nouveau mode de calcul

Début octobre, la Commission des transports du Québec (CTQ) a mis en place une nouvelle façon de faire pour la détermination et la fixation des tarifs de transport par taxi. Développé avec l'appui des représentants de l'industrie du taxi et des partenaires de la CTQ, le nouveau mécanisme s'inspire des meilleures pratiques de plusieurs administrations nord-américaines.

Indice des coûts du taxi

L'évolution des tarifs de transport par taxi sera dorénavant liée à la progression d'un *Indice des coûts du taxi (ICT)*. Constitué d'un ensemble d'indicateurs en provenance de Statistique Canada, l'ICT représente une mesure fiable, accessible et transparente pour décrire les changements dans les coûts d'exploitation d'un taxi.

Comment ça fonctionne?

Au mois d'octobre de chaque année, la CTQ détermine le niveau de croissance (ou de décroissance) de l'ICT pour les douze (12) mois précédents. Si l'évolution de l'indice est de 2 % ou plus, la CTQ tient une audience publique pour confirmer un rajustement équivalent des tarifs ou pour le moduler au besoin. Les tarifs révisés entrent en vigueur le 1^{er} avril suivant.

Par contre, si le changement de l'ICT est inférieur à 2 %, les tarifs demeurent inchangés. Au mois d'octobre de l'année suivante, la CTQ détermine à nouveau l'évolution de l'ICT, mais cette fois, basée sur le dernier rajustement des tarifs. Si cette évolution est de 2 % ou plus, elle entreprend les étapes décrites précédemment en vue de revoir les tarifs. Ce cycle se répète chaque année (voir tableau 1).

Tableau 1.

Catégories de coûts, indicateurs et pondération pour calculer l'ICT*

* L'ICT est construit à partir de dix (10) indicateurs de Statistique Canada dont huit (8) indices de prix à la consommation (IPC) et deux (2) salaires moyens.

Poste de dépenses	Indicateur de Statistique Canada	Pondération %
Inspections, comptabilité, fréquence radio et téléphone cellulaire	IPC Services	1,67
Droits, immatriculation et permis	IPC Frais d'immatriculation de véhicule de tourisme	0,52
Assurances (dommages corporels, matériels et responsabilité)	IPC Primes d'assurance de véhicule de tourisme	3,15
Financement et amortissement du véhicule et de l'équipement	IPC Achat et location à bail de véhicule de tourisme	5,98
Frais d'intermédiaire	IPC d'ensemble excluant les aliments et l'énergie	4,77
Entretien du véhicule	IPC Pièces, entretien et réparation de véhicule de tourisme	10,66
Carburant	IPC Essence	12,47
Salaire	Salaire hebdomadaire moyen – Toutes les industries	26,89
	Salaire hebdomadaire moyen – Transport et entreposage	26,89
Retour sur investissement	IPC d'ensemble	7,00
Total		100,00

Avantages

Ce nouveau mécanisme marque une évolution vers une méthode de fixation des tarifs de transport par taxi prévisible, objective et efficiente. La description du nouveau mécanisme peut être consultée sur le site de la CTQ: www.ctq.gouv.qc.ca/tarifs/taxi. □

Aucun ajustement des tarifs n'est prévu pour 2014

Conformément à ce que prévoit son nouveau mécanisme, la CTQ a calculé l'évolution de l'ICT lors de la dernière année, soit de septembre 2012 à août 2013. Cette évolution s'établit à 0,46 %. Les principaux facteurs qui expliquent cette progression sont les augmentations de l'indice des prix à la consommation de l'essence et de l'indice des prix à la consommation de pièces, entretien et réparation d'un véhicule de tourisme. Comme la progression de l'ICT est inférieure au seuil de 2 % que s'est donné la CTQ pour réviser à la hausse les tarifs de transport par taxi, ceux-ci demeureront à leur niveau actuel en 2014. Tel que le prévoit son nouveau mécanisme, la CTQ examinera à nouveau l'évolution de l'ICT en octobre 2014.

MESSAGE DES COMPAGNIES DE TAXI

Avec l'arrivée de nouveaux joueurs dans l'industrie, les intermédiaires en service souhaitent rappeler aux artisans du taxi, qu'ils ne peuvent pas être membre de plus d'un intermédiaire à la fois.

**Chers propriétaires,
Chers chauffeurs,**

L'industrie du taxi traverse actuellement une période cruciale de son histoire. La venue des applications pour téléphone intelligent change la façon de faire notre travail. En soi, nous n'avons rien contre l'innovation et les nouvelles technologies qui permettent d'être plus performants, de mieux servir nos clients et d'augmenter nos revenus si possible. Toutefois, nous désirons vous mettre en garde contre la tentation de faire des affaires avec des entreprises étrangères qui se placent au-dessus des lois et qui n'ont pas beaucoup de considération pour les acteurs locaux de l'industrie, dont vous faites partie comme propriétaires et chauffeurs.

L'histoire récente de la révolte des chauffeurs de Seattle contre ce genre d'application nous enseigne qu'il faut se méfier de ces nouvelles entreprises qui visent des profits à très court terme et qui basent leur modèle d'affaires sur un pourcentage du prix de la course qu'ils facturent aux chauffeurs et aux clients. Le total de ces deux « commissions » s'élève parfois à 35 % du prix de la course! Pourquoi leur donner cet argent et la possibilité de contrôler le prix de votre course? Selon nous, c'est l'équivalent de donner nos richesses naturelles à des intérêts étrangers, au lieu de les garder chez nous et de créer de la richesse pour les Québécois. Dans ce contexte, vous comprendrez qu'il faut bien mesurer les conséquences de servir leurs clients.

À tous les propriétaires de commerces : interdiction d'exiger des frais aux consommateurs qui paient par carte de débit

Pour couvrir les coûts d'utilisation d'un terminal de paiement, des commerçants imposent des frais aux consommateurs qui paient par carte de débit. L'Office de la protection du consommateur désire rappeler aux commerçants que **cette pratique est interdite par la loi**.

Ce que prévoit la loi

L'article 224 de la Loi sur la protection du consommateur prévoit que le prix annoncé par un commerçant doit inclure toutes les sommes que le consommateur est tenu de déboursier pour obtenir un bien ou un service.

Un commerçant ne peut pas exiger un prix supérieur au prix annoncé. Seules les sommes d'argent qui, en vertu d'une loi ou d'un règlement, doivent être perçues directement du consommateur pour être remises à une autorité publique peuvent être exclues du prix annoncé et ajoutées au moment du paiement. C'est le cas, notamment, de la TPS et de la TVQ.

Interdictions

Par conséquent, la loi interdit aux commerçants d'exiger des frais supplémentaires au consommateur qui choisit de payer un achat par carte de débit. Les frais qu'entraîne un paiement par carte de débit, entre autres frais fixes d'exploitation, ne peuvent pas être ajoutés au prix du produit ou du service lors du paiement.

Informez le consommateur, que ce soit verbalement ou, par exemple, par une affiche, qu'une somme supplémentaire sera exigée en raison du mode de paiement choisi ne fait pas en sorte que la loi est respectée.

Plus d'information

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la section du site Web de l'Office qui porte sur l'indication des prix, à l'adresse suivante :

www.opc.gouv.qc.ca/commerçant/pratique-commerce/prix-rabais/

À PROPOS DES FRAIS

L'arrivée de nouvelles technologies entraîne de nombreuses modifications dans l'industrie du taxi. L'une d'entre elles concerne le paiement d'une course et touche directement les chauffeurs. *La Loi sur la protection du consommateur* stipule que ceux-ci ne peuvent pas exiger des frais aux consommateurs qui paient par carte de débit, les coûts d'utilisation d'un terminal de paiement faisant partie des frais d'exploitation. Ils ne peuvent pas être ajoutés au prix de la course.

Pour plus de détails, voici le communiqué émis par l'Office de la protection du consommateur.

L'idée peut paraître séduisante au début et nous comprenons parfaitement le désir de vouloir faire plus d'argent; nous le voulons autant que vous, mais il faut comprendre le fonctionnement de ces entreprises avant de s'embarquer. Elles désirent bâtir des réseaux planétaires pour s'enrichir aux dépens des artisans locaux, comme vous, comme nous. Il ne faut pas se faire d'illusions, les applications pour téléphone intelligent ne font que changer la façon de commander un taxi; elles n'apportent pas de nouveaux clients!

Ces joueurs étrangers dépensent des sommes colossales en marketing pour vous séduire. Ils réussiront également à recruter bon nombre de clients, ce n'est qu'une question

de temps. Que feront les clients de ces « applications rebelles », si aucune voiture de taxi ne se présente pour les servir? Ils s'en remettront aux joueurs en place!

Dans un souci d'assurer un meilleur service à la clientèle, nous avons toujours interdit qu'un chauffeur serve plus d'une bannière à la fois. Il en va de même pour le cas présent. En ce sens, nous continuerons d'appliquer les règles en vigueur avec beaucoup de fermeté. Les principales compagnies de taxi du Québec ont décidé de faire front commun et agiront de la même manière pour empêcher l'arrivée de joueurs étrangers qui ne respectent pas les règles établies.

Enfin, il est temps plus que jamais de nous mobiliser pour protéger notre industrie. Nous n'avons rien contre la concurrence, à condition que tous les joueurs impliqués respectent les règlements en vigueur. Nous sommes déterminés à nous battre. L'êtes-vous? Choisissez le bon camp! □

Cordialement,

Les compagnies signataires: Taxi Diamond, Taxi Van Medic, Taxi Atlas, Taxi Angrignon, Coop de Montréal, Taxi Hochelaga, Taxi Boisjoli, Taxi Rosemont, Taxi Pontiac, Coop de l'Est, Coop de l'Ouest, Taxi Champlain.

**WAJAX****SYSTÈMES
DE PUISSANCE**

1-888-717-7131

WWW.WAJAXPOWER.COM**TAXI**

**Wajax Systèmes de puissance
et Webasto réchauffent votre
véhicule sans utiliser la marche au
ralenti du moteur**

**Certification**

Dédié au programme des taxis écologiques TaxiEco, niveau Argent d'Energyium, l'appareil de chauffage auxiliaire TaxiEco vous permet de diminuer vos dépenses d'opération, d'améliorer l'environnement et surtout vos revenus.

Webasto TaxiEco, la solution par excellence

En plus de permettre une économie d'argent, le chauffe-cabine Webasto TaxiEco contribue à diminuer la pollution tout en respectant la réglementation en vigueur.



Avantages de Webasto

- ▶ Économie de carburant
- ▶ Réduction des gaz à effet de serre
- ▶ Réduction de la marche au ralenti
- ▶ Plus grand confort intérieur
- ▶ Rendement amélioré du moteur

**Webasto**
Feel the Drive

**Pour plus d'informations sur les
produits Webasto:
Pierre Courval 1-866-775-1265**





panobus

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Pour la période des Fêtes, le BTM, en collaboration avec la STM, lance la campagne publicitaire *10 000 chauffeurs désignés pour mieux fêter*, une promotion visant à inciter la clientèle à utiliser le mode de transport qui lui plaît. À souligner: il s'agit d'une initiative du CA. Le comité formé à cet effet était composé de Denise Vaillancourt (STM), Tony Di Tullio (représentant des titulaires des permis de limousine) et Benoit Jugand directeur général du BTM. Une première: la campagne publicitaire inscrit le taxi dans le cocktail de transport.

La campagne comprend trois aspects.

- Un volet de masse.
- Un volet concours *Business to Consumer (B2C)*.
- Un volet concours *Business to Business (B2B)* s'adressant aux entreprises membres du programme *Opus et Cie*.

Sont inclus dans les prix des concours des coupons *Cool Taxi* et des sorties en limousine.

La campagne s'affiche sur les médias de la STM.

- Atribus.
- Panneaux arrière des autobus.
- Panneaux lumineux du métro (lumiquai).
- Intérieur des autobus (vousures).
- Affiches dans les voitures du métro.
- Site web.
- Réseaux sociaux.

Merci aux membres du CA pour cette belle initiative.



atribus



RITM
Regroupement des
intermédiaires de
taxis de Montréal

NOTRE MISSION...

Soutenir nos membres et promouvoir l'industrie du taxi

info@montrealritm.com



Décision de la CTQ contestée

Le texte qui suit fait référence à l'article intitulé *Coup de filet* publié dans le dernier numéro de *Taxi Le Journal* (Été 2013, volume 15, n° 3, page 9) traitant du transport illégal et des saisies qui ont suivi les opérations des inspecteurs et policiers.

Nous vous informions que la Commission des transports du Québec (CTQ) avait rendu une décision dans laquelle elle considérait qu'une limousine allongée n'était pas un autobus. Il y a eu également des saisies de véhicules de type limousine, mais immatriculés avec des plaques A.

En décembre dernier, la Commission des transports du Québec rendait une décision concernant ce type de véhicule. Selon elle, le véhicule utilisé ne correspond pas aux critères d'un autobus ni d'un minibus et elle en évoque les raisons en détail. Vous pouvez consulter la décision sur le site www.ctq.ca dans *Décisions rendues*. Numéro de la décision: 2012QCCTQ 0523.

La CTQ avait été appelée à se pencher sur cette question, ayant constaté qu'une compagnie titulaire d'un permis de transport par autobus utilisait plusieurs véhicules de type limousine rattachés à son permis, ce qui créait une compétition déloyale pour le transport par limousine. En effet, un seul véhicule peut être rattaché à un permis de transport par taxi, alors qu'il n'y a aucune limite au nombre de véhicules qui peuvent être rattachés à un permis de transport par autobus.

Or, la décision de la Commission a été cassée par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en août 2013. Décision numéro 2013QCTAQ 08723. Ce dossier n'est toutefois pas terminé, car la Commission des transports a décidé d'aller en révision judiciaire de la décision rendue par le TAQ devant la Cour supérieure.

Autre dossier à suivre...

□

ASSURANCE TAXI



*Appelez chez Burrowes
pour obtenir une soumission =
une économie de temps et d'argent!*

C'est simple et rapide !

En moins de 10 minutes,
on vous propose une soumission d'assurance
qui répond spécifiquement à vos besoins.

Un service de réclamations des plus efficaces !

Rapidité de paiement après un sinistre.
Vous avez le choix du garage pour la réparation.
Tout cela dans le but de remettre votre taxi
le plus vite possible sur la route !

Burrowes, les PROS du transport adapté !

Nous sommes particulièrement fiers
de proposer les **meilleures primes**
sur le marché.



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Contactez-nous dès maintenant

514-522-2661 • 1-888-522-2661

Parce que chez **Burrowes**
nous avons compris que votre véhicule
était votre outil de travail,
nous vous offrons les avantages
et les protections que vous recherchez !

L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LE TAXI MONTRÉALAIS

Un téléphone intelligent est un appareil téléphonique qui intègre plusieurs fonctionnalités d'un ordinateur. L'accroissement du nombre de téléphones intelligents au Canada est en pleine explosion. Selon les données fournies par le CRTC, en 2012, 51 % des Canadiens possédaient un téléphone intelligent par rapport à 38 % l'année précédente.¹ Dans la foulée de la multiplication des téléphones intelligents sont apparues une multitude d'applications. Munie de votre téléphone intelligent, vous pouvez localiser la Société des alcools la plus proche, payer votre café chez Starbucks ou commander un taxi que vous pourrez localiser et suivre sur votre écran jusqu'à ce qu'il arrive. Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application informatique requise dans la mémoire de votre appareil.

La situation à Montréal

L'offre de nouvelles technologies permettant de réserver un taxi en utilisant une application pour téléphone cellulaire est relativement récente à Montréal. Taxi Diamond et Tag Taxi sont certainement parmi les précurseurs dans le domaine. Maintenant, avec l'arrivée de concurrents qui opèrent un peu différemment, il est certainement souhaitable de réfléchir sur les orientations que prendront les principaux joueurs de l'industrie; que ce soit les agences de régulation de l'industrie, les intermédiaires en service, les propriétaires et les chauffeurs.

Comment ça fonctionne?

Le principe est relativement semblable d'une entreprise à l'autre. Il s'agit pour le consommateur de télécharger une application informatique sur son téléphone intelligent et d'enregistrer différentes informations. Outre son nom, son numéro de téléphone et l'autorisation de localiser les coordonnées GPS de son cellulaire afin de le mettre en contact avec le taxi le plus près de lui, certaines applications lui demanderont de fournir les renseignements relatifs à sa carte de crédit.

Quels sont les joueurs actuels?

Deux nouveaux joueurs sont apparus récemment à Montréal. Le 13 novembre dernier, Hailo annonçait que son application était disponible gratuitement sur l'*App Store*.² Fondée en 2011 en Angleterre, Hailo permet aux usagers de commander directement un taxi tout en étant en mesure de suivre le déplacement du véhicule en temps réel. La tarification de la course est calculée par le taximètre du véhicule. L'usager doit payer avec son cellulaire et un reçu lui est automatiquement transmis par courriel.



Sur le territoire de l'île de Montréal, Hailo a décidé d'opérer à titre d'intermédiaire en service de taxi. L'entreprise a demandé et obtenu un permis en répondant aux exigences réglementaires et ses membres doivent arborer un lanternon identifié à la marque de commerce de la compagnie afin d'offrir des services de taxis sur le territoire.

Un deuxième joueur qui souhaite opérer sur le territoire de la Ville a pour nom UBER. L'application est officiellement lancée à San Francisco en 2010³ et fonctionne de la manière suivante: l'abonné UBER localise, via son téléphone intelligent, la voiture la plus proche et la réserve. Au départ, UBER utilisait des voitures berlines de luxe, BMW série 7 et Mercedes 550. Par la suite, avec UBER X, la compagnie a élargi son offre de services en proposant des véhicules moins luxueux. Depuis 2012, UBER a indiqué vouloir inclure l'auto-partage par téléphone intelligent à sa gamme de produits.⁴

UBER s'est implantée dans plusieurs villes américaines et européennes. L'entreprise opère généralement sans permis, ses tarifs ne sont pas calculés à l'aide des taximètres et sont généralement «entre 50 % à 75 % supérieurs aux prix pratiqués par les taxis classiques. À la fin de la course, le tarif complet (qui comprend un pourboire) est automatiquement facturé sur la carte de crédit du client.»⁵ Une autre particularité de cette entreprise est d'augmenter les prix selon la demande. À titre d'exemple, lors de violents orages ayant inondé des rues de Toronto, la tarification a augmenté. Cette pratique a valu de nombreuses critiques à UBER. Valérie Damidot, une animatrice de la télé française s'est révoltée contre l'entreprise de chauffeurs UBER qui se présente comme une alternative aux taxis. En cause, les tarifs pratiqués le soir du 31 décembre: «192 euros pour faire 3 km, j'appelle ça du vol.»⁶

Depuis sa création en 2010, l'entreprise a eu maille à partir avec différentes agences de régulation de l'industrie. Des poursuites judiciaires et pénales ont été entreprises à Chicago et Toronto. « La NYTLC a fortement incité les chauffeurs à ne pas participer à cette entreprise. »⁷ Une poursuite judiciaire a également été intentée par des chauffeurs de taxi qui allèguent que UBER perçoit les pourboires de la clientèle, mais ne les retournent pas entièrement aux chauffeurs.

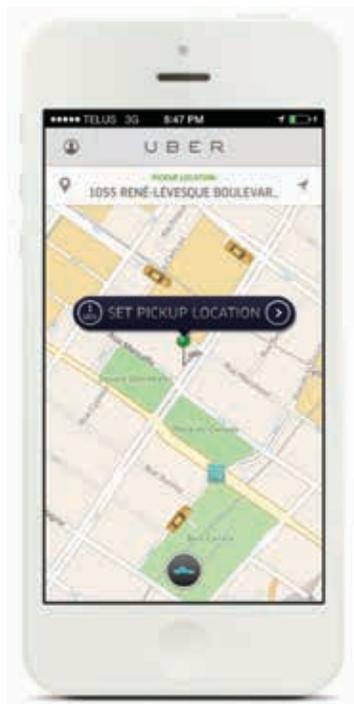
Le cas de Washington D. C. est intéressant: « le taxi d'un chauffeur UBER a été saisi dans le cadre d'une opération par la *Washington D. C. Taxicab Commission*. Le commissaire a déclaré que la compagnie exploitait un taxi sans permis dans la ville. Suite à une campagne dans les médias sociaux par les utilisateurs, le Conseil municipal de Washington D. C. a voté, en juillet, pour légaliser formellement ce type de service, sans tarif minimum. »⁸ La décision prise par le Conseil de ville de Washington D. C. a pour effet, à moyen terme, de déréglementer le transport par taxi sur ce territoire. Les impacts d'une telle décision sont énormes. À court terme, la valeur des permis de taxis risque de s'effondrer et on verra une augmentation importante de l'offre de transport avec comme résultat une baisse notable des recettes des chauffeurs de taxi. **De fait, il importe de garder en tête que de telles applications n'entraînent pas nécessairement une augmentation de la clientèle, mais offrent à la clientèle actuelle de nouvelles façons de commander et de payer une course par taxi.**

À plus long terme, Washington risque de connaître les impacts identifiés dans toutes les villes où l'on a déréglementé le transport de personne par taxis soit: une diminution dans la qualité des services, des véhicules, de la sécurité des usagers.¹

À Montréal, la situation est différente. Le Conseil de ville ne pourrait prendre une décision similaire à celle de Washington puisqu'il n'a pas les pouvoirs requis. Seule la Commission des transports du Québec (CTQ) peut autoriser une entreprise à effectuer du transport de personnes avec une automobile. Dans la mesure où la CTQ est un tribunal administratif, elle est moins vulnérable aux pressions des médias sociaux.

Les principaux enjeux

L'arrivée sur le marché d'entreprises offrant des applications mobiles n'est pas en soi une mauvaise chose. À preuve, certains intermédiaires en service de taxis ont d'ores et déjà mis en service de telles applications.



Ces nouvelles façons de faire risquent cependant de modifier l'équilibre actuel de l'industrie. L'apparition d'un intermédiaire en service, qui facture l'abonnement du taxi (*stand fee*) à l'aide d'un pourcentage retenu sur le montant de chaque course, fait en sorte que dorénavant ce n'est plus le propriétaire qui paie l'abonnement à l'intermédiaire, mais plutôt le chauffeur qui effectue la course qu'il soit propriétaire ou non. Cette façon de faire incitera certainement les autres intermédiaires à faire de même. Particulièrement si les coûts annoncés de l'ordre de 10 % du prix de la course allant à l'intermédiaire qui fournit l'application demeurent. Si nous supposons le chiffre conservateur de 75 dollars par quart de

12 heures, cela pourrait signifier un coût mensuel de l'ordre de 450 dollars pour faire partie de l'intermédiaire.

D'autre part, le paiement de la course facturé directement sur la carte de crédit du client fera en sorte que le taxi passera d'une industrie « d'argent comptant à celle de revenus par chèque ». Les chauffeurs sont habitués au paiement comptant et non à attendre un chèque. Cette nouvelle façon de faire ne manquera pas de heurter la culture profonde de l'industrie.

Enfin, si nous abordons le mode de fonctionnement tel que proposé par UBER, c'est-à-dire sans permis d'opération et sans respecter la tarification, le risque est grand pour le chauffeur. Ce dernier, s'il conduit un taxi légal, risque de voir son permis de chauffeur révoqué pour avoir surchargé le client. D'autre part, s'il travaille avec un véhicule banalisé, sans permis de taxi, il risque une amende salée et la saisie de son véhicule. Bien sûr, dans les deux cas, l'intermédiaire sans permis sera mis à l'amende. □

Richard Boyer
Collaboration spéciale

- 1 Daniel Proussalidis in *canoe.ca* [consulté le 26 septembre 2013].
- 2 In *CNW Telbec* [consulté le 13 novembre 2013].
- 3 CTQ, 2013. *Direction du développement stratégique et des communications: bouleversements technologiques dans le monde du transport par taxi*, p. 3.
- 4 *Idem*, p. 3.
- 5 *Idem*, p. 5 et 6.
- 6 *Colère de Valérie Damidot: l'entreprise concurrente des taxis s'explique*, édité par Clémence FLOCH le 02 janvier 2013 à 09 h 45, mis à jour le 09 janvier 2013 à 13 h 29.
- 7 CTQ, *op.cit.*, p. 5.
- 8 *Idem*, p. 5.
- 9 OCDE, *La déréglementation sur secteur taxi*, 189 pages.

La question du chauffeur

Q Les inspecteurs ont effectué une vérification sur mon taxi alors que je n'étais pas en service. La lumière de mon lanternon était éteinte. Comment est-ce possible ?

R

Être ou ne pas être... en service

Plusieurs chauffeurs croient que lorsqu'ils éteignent la lumière de leur lanternon, ils ne sont plus en service. Qu'en est-il au juste ?

Consultons le règlement qui régit le transport par taxi. L'article 64 du RCG 10-009 définit la mise en service d'un taxi comme suit :

Est réputé être en service un taxi qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

1. il occupe une place sur un poste d'attente;
2. il arbore un lanternon;
3. le taximètre est en fonction;
4. la radio de service ou tout autre mode de répartition des demandes de transport est en marche;
5. le permis de chauffeur est affiché dans le présentoir.



Donc, le simple fait que le lanternon soit fixé sur le toit du taxi signifie que celui-ci est en service. La lumière du lanternon éteinte signifie aux clients potentiels que le taxi n'est pas disponible pour une course.

Différentes raisons peuvent expliquer la non-disponibilité. Par exemple, le chauffeur peut avoir reçu un appel du répartiteur pour aller chercher un client. Ou le chauffeur doit se rendre à une station d'essence pour faire le plein. Dans des situations semblables, bien que le chauffeur circule avec la lumière du lanternon éteinte ne signifie pas que le taxi soit hors service, mais plutôt, non disponible.

Notons que les points du règlement mentionnés précédemment ne doivent pas tous s'appliquer pour que le taxi soit en service. Par exemple, si un chauffeur fixe son lanternon sur le toit, mais omet d'insérer son permis dans le présentoir, son taxi est considéré en service.

Vous voilà plus éclairés! □

Lissa Lemieux
Inspecteur

**général
taximètre^{inc}**

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

**Vente et réparation
de taximètres**

**Installation de taximètres
et radios**

Fabrication de lantermons

**Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

**Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G**

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

**Installation
d'attache-
remorque**



la question du chauffeur de limousine

Q

J'ai été approché par une nouvelle compagnie qui fait de la répartition via les téléphones intelligents et je me demande si celle-ci est en règle. Où puis-je trouver cette information ?



R

Il suffit de vérifier sur le site web du BTM et de consulter la liste des compagnies autorisées à Montréal. Vérifiez également auprès de votre intermédiaire en service si sa réglementation vous permet de faire affaire avec cette entreprise. Vous éviterez ainsi des mesures disciplinaires. Renseignez-vous pour ne pas contrevenir à la réglementation.



Q

Je suis chauffeur de limousine à Laval et il m'arrive de déposer ou de venir chercher des clients à Montréal. Est-ce que je dois posséder un permis émis par le BTM ?



Q

Est-ce que la limousine doit être munie d'une vignette Ville ?

R

Cela dépend de la provenance de la clientèle. Si la majorité des clients sont de Montréal, le territoire d'exploitation de cette limousine, voire de cette compagnie, est défini comme étant Montréal. La limousine doit alors arborer une vignette Ville et le chauffeur posséder un permis émis par le BTM.

R

Si la limousine arbore une vignette Ville, vous devez posséder un permis de chauffeur émis par le BTM, peu importe l'origine ou la destination de la course.

Q

Mais si la limousine possède déjà un permis pour tout le Québec, doit-elle avoir la vignette Ville en plus ?

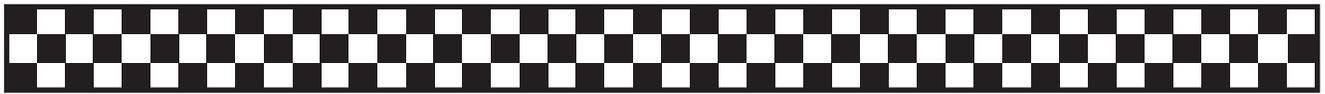


R

Encore là, tout dépend de la provenance de la clientèle. Si celle-ci est de Montréal, la limousine doit arborer la vignette Ville émise par le BTM.

Nous espérons que ces informations vous éclairent sur les questions de permis et de vignette. Pour approfondir vos connaissances sur ces sujets, nous vous invitons à consulter les articles 13 et 89 de la *Loi concernant les services de transport par taxi*, ainsi que le *Règlement municipal sur le transport par taxi RCG 10-009*, articles 5, 6 et 8. □

Chelène Coulanges
Chef de section



SPINELLI TOYOTA LACHINE OFFRE LE PROGRAMME EXCLUSIF POUR LES TAXIS

- Programme applicable sur tous les modèles Toyota
- Rabais supplémentaire au département de service
- Approbation de crédit rapide et sans tracas
- Contactez-nous pour la liste complète des avantages

PRIUS V 2014



CAMRY LE 2014

AUSSI DISPONIBLE EN VERSION HYBRIDE



Contact

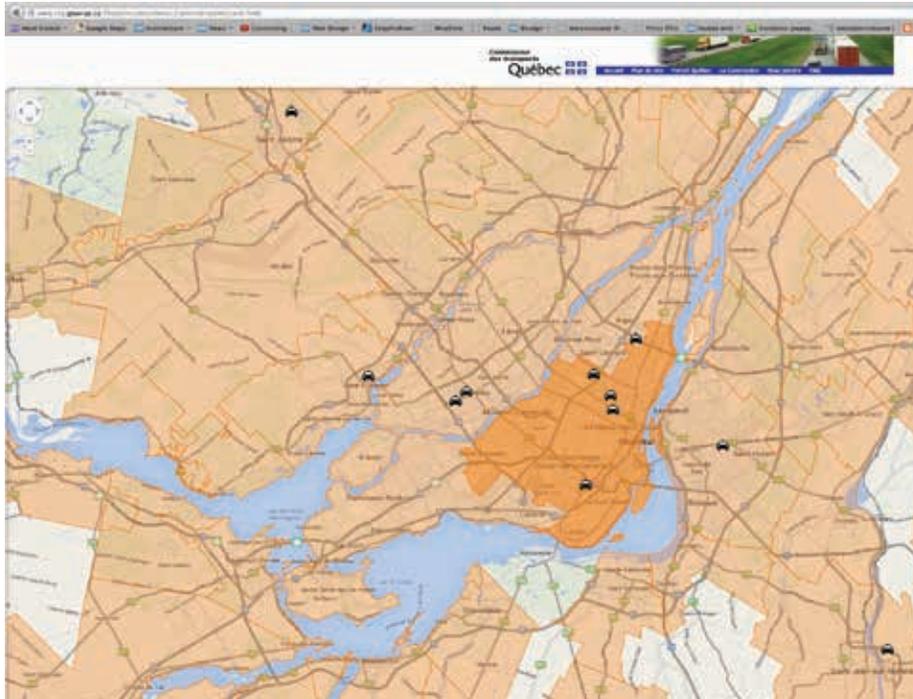
Paul Noory, Gérant des ventes
paul.noory@spinelli.com

561, boul. St-Joseph, Lachine (QC) H8S 2K9
Tél.: 514 634-7171
www.spinellitooyalachine.com



CARTE INTERACTIVE

Toutes les agglomérations en un clic



Le 4 novembre dernier, la Commission des transports du Québec (CTQ) mettait en ligne une nouvelle cartographie interactive. Cet outil permet de visualiser de façon dynamique les limites exactes des agglomérations de taxi, le nombre maximal de permis d'une agglomération ou le nombre de permis actifs. On peut aussi consulter les emplacements des mandataires en taximètre avec leurs coordonnées.

La carte comporte également l'emplacement des kilomètres étalons publics ainsi que les zones tarifaires des aéroports Montréal-Trudeau et Jean-Lesage. Les limites des arrondissements, des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des régions administratives peuvent aussi être affichées.

Ce nouvel outil permet de naviguer dans un environnement semblable aux cartes de *Google Maps*. On peut se déplacer, zoomer et rechercher des adresses ou des territoires et visualiser les routes et les cours d'eau avec quelques clics de souris.

Pour consulter les nouvelles cartes : www.ctq.gouv.qc.ca, cliquez sur *taxi* puis sur *cartographie*.

AQTR

Colloque *La mobilité au 21^e siècle*

Le 19 septembre dernier, l'Association québécoise des transports (AQTR) organisait une rencontre à Montréal. Étaient réunis des gens de l'industrie, d'ici et d'ailleurs. Le colloque était piloté par M^{me} Catherine Morency, professeure agrégée à l'École Polytechnique de Montréal. Celle-ci a dressé un portrait d'ensemble de l'utilisation des transports en commun. Le choix des modes de transport est influencé par plusieurs facteurs, dont le principal est la distance à parcourir. Ainsi pour telle distance, tel mode de transport sera principalement utilisé.

M. Benoit Jugand, directeur général du BTM, a évoqué que le taxi était souvent utilisé comme un moyen de dernier recours. Le potentiel du taxi devrait ainsi être renforcé afin de mieux l'intégrer aux autres systèmes de transport. D'ici les dix prochaines années, il pourrait ainsi faire partie d'un « cocktail de transport » multimodal.

Ont participé, entre autres, à ce colloque les représentants de plusieurs organismes : STM, CAA Québec, STL, AMT, CNTA (Centre national de transport avancé pour l'électrification des transports).

Le compte rendu du colloque est disponible sur le site de l'AQTR au www.aqtr.qc.ca/index.php. □





CROISIÈRES

Une saison exceptionnelle

L'été 2013 fut fort occupé dans Le Port de Montréal. De mai à octobre, 53 000 croisiéristes internationaux y ont accosté, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'an dernier. Et ce nombre ne tient pas compte des membres d'équipage ni des croisières intérieures, dont celles du Saint-Laurent entre autres.

Les passagers dépensent en moyenne 172 dollars par jour. « Ils restent environ deux nuits et les dépenses sont assez élevées, affirme Alexandra Graveline de *Tourisme Montréal*. On veut travailler à améliorer les retombées économiques, mais aussi l'expérience. »

Depuis deux ans, le comité Croisière Montréal travaille à faire de la métropole une destination prisée. Le Port de Montréal a aussi rafraîchi la gare maritime du quai Alexandra. « Des travaux qui nous ont permis vraiment de donner un coup de fraîcheur à la gare maritime et d'améliorer l'accueil des croisiéristes », indique M. Gilson de l'administration portuaire de Montréal.

La croisière la plus populaire part de New York ou Boston, longe la Nouvelle-Angleterre et le fleuve Saint-Laurent pour se terminer à Montréal. Les mois d'automne remportent la palme du taux d'achalandage le plus élevé, bien que la fréquentation en période estivale augmente constamment. Du 18 au 25 octobre, cinq (5) grands navires ont accosté.

Regatta	650 passagers
Aida	2 500 passagers
Silver Whisper	390 passagers
Crystal Symphony	960 passagers
SS Navigator	500 passagers

Pour 2012, *Tourisme Montréal* estime que les retombées économiques pour la Ville sont de 14 millions. Ce qui n'est pas négligeable. Ces résultats témoignent du potentiel énorme de ce créneau. Montréal peut devenir une destination de croisières de classe mondiale et *Tourisme Montréal* déploie de grands efforts pour atteindre cet objectif.

Chauffeurs, soyez prêts!



Transport adapté

Depuis 2001, la conversion de véhicules a vécu quelques soubresauts et jusqu'à l'arrivée du MV-1, l'industrie du taxi faisait face à un choix limité de modèles de véhicules pouvant répondre aux besoins de transport des personnes ayant des limitations. L'arrivée du MV-1 offre une alternative particulièrement intéressante. Celui-ci a été conçu selon les principes de l'accessibilité universelle, assurant un accès facile, quelles que soient les contraintes de mobilité des passagers. Il est donc accessible aux personnes en fauteuil roulant. De plus, une version a été développée spécifiquement pour le taxi.

Fabriqué par AM General à South Bend, Indiana, il est commercialisé de façon exclusive au Canada par *MV-1 Canada* qui propose, depuis le début de l'année 2012, ce premier véhicule universellement accessible en Amérique du Nord. Au Québec, le groupe *Handi Service* en assure la distribution. Conçu à l'origine pour être accessible aux personnes en fauteuil roulant, mais aussi pour les personnes à mobilité réduite, le MV-1 respecte les exigences des véhicules automobiles pour le transport des personnes handicapées physiques de la *American Disabilities Act (ADA)* pour les États-Unis et pour le Canada. De plus, le MV-1 répond ou dépasse les normes de sécurité des véhicules automobiles au Canada (NSVAC), ainsi que de la *Canadian Standards Association (CSA-D409)*.

Au Québec, le MV-1 a fait l'objet d'un projet pilote qui s'est déroulé du 25 février au 3 mai 2013 dans la région du grand Montréal : Laval, Île de Montréal, Longueuil. Il a été réalisé conjointement avec le Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT), l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) représentée par la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec et le Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal (BTM). Dans le cadre de ce projet, six (6) véhicules taxis ont parcouru plus de 60 000 kilomètres.

L'objectif du projet : vérifier la pertinence d'avoir dans l'offre de transport un véhicule universellement accessible. Dans le but de



MV-1

résultats du projet pilote

répondre aux besoins présents et futurs de la clientèle régulière de l'industrie du taxi, mais surtout à ceux de la clientèle du transport adapté.

Les critères d'évaluation du MV-1 utilisé comme véhicule pour le transport adapté : l'accessibilité du véhicule, son confort et sa sécurité. L'évaluation des caractéristiques techniques et économiques du véhicule a aussi été réalisée avec les chauffeurs, principaux artisans de cette industrie. Les résultats obtenus lors du projet pilote sont concluants, les promoteurs souhaitent que le ministère des Transports du Québec (MTQ) reconnaisse ce véhicule comme admissible à tout programme de subvention actuel et à venir. Et ce, au même titre que les véhicules dédiés à l'industrie du taxi et devant subir une transformation.

Il faut souligner qu'à la demande du Bureau de taxi et du remorquage de la Ville de Montréal (BTM), des caméras de sécurité ainsi qu'un nouveau type de taximètre ont été expérimentés dans les véhicules MV-1, uniquement sur l'île de Montréal. Le BTM est favorable à l'installation des caméras de surveillance dans les véhicules taxis si :

- les appareils sont adaptés au climat du Québec;
- les accès aux données respectent certaines conditions (ex. : l'extraction de l'image et du son ne peut être faite que par un policier du SPVM);
- le tout soit encadré et intégré aux règlements et lois en vigueur.

Évaluations et transparence

L'ensemble des évaluations a été réalisé par, les membres du comité directeur et respectivement les responsables d'un secteur d'évaluation et les cosignataires du rapport. Le rapport final contenant les résultats de leurs évaluations respectives est disponible sur le site du Bureau du taxi, www.ville.montreal.qc.ca/taxi-remorquage.

Les recommandations

Les évaluations du MV-1, le seul véhicule d'origine, universellement accessible, avec tous les avantages que cela comporte, démontrent clairement que les résultats obtenus sont plus que satisfaisants. Considérant que :

- les résultats sont positifs dans la majorité des différentes évaluations;

- le véhicule apporte aux transporteurs, aux instances gouvernementales, à l'industrie du taxi ainsi qu'à la clientèle une option supplémentaire à l'offre de véhicules disponibles pour répondre aux besoins des personnes ayant des limitations;
- le véhicule apporte enfin la notion d'universalité dans le transport par taxi;
- le véhicule en est à sa première version et que l'avenir suite à cette étude ne peut que résulter en une amélioration notoire du véhicule. Le comité demande donc au ministère des Transports du Québec :
 1. de reconnaître ce véhicule comme une option pouvant répondre aux besoins de l'industrie du taxi;
 2. de l'ajouter ou de l'inclure dans les critères d'admissibilité à toute subvention pour l'acquisition de véhicules adaptés au même titre que les véhicules devant subir une transformation pour le transport adapté;
 3. de rendre accessible à la subvention un véhicule construit en usine qui répond aux normes du ministère des Transports;
 4. de rendre accessible à la subvention les véhicules adaptés qui offrent un seul espace pour fauteuil adapté, mais qui permet l'accessibilité universelle et le transport d'un plus grand nombre de personnes ambulatoires.

Consommation d'essence

Le véhicule MV-1 est muni d'un moteur 8 cylindres comparativement au Dodge Grand Caravan équipé d'un moteur 6 cylindres. Durant le projet pilote, nous avons recueilli des informations sur un total de 11 498 km pour une consommation de carburant de 2 010 litres, soit une moyenne de 17,48 litres aux 100 km, ce qui équivaut à la consommation du Dodge Grand Caravan.

Fait intéressant, il est envisagé d'offrir la possibilité de convertir le véhicule MV-1 en véhicule hybride propane/essence (0,56 \$/litre), qui impliquerait un investissement de 5 000 \$ à 6 000 \$ pour le propriétaire.

Les véhicules MV-1 devraient faire leur apparition dans les rues de Montréal dès janvier 2014. Au grand plaisir des propriétaires, des chauffeurs et des usagers du taxi. □

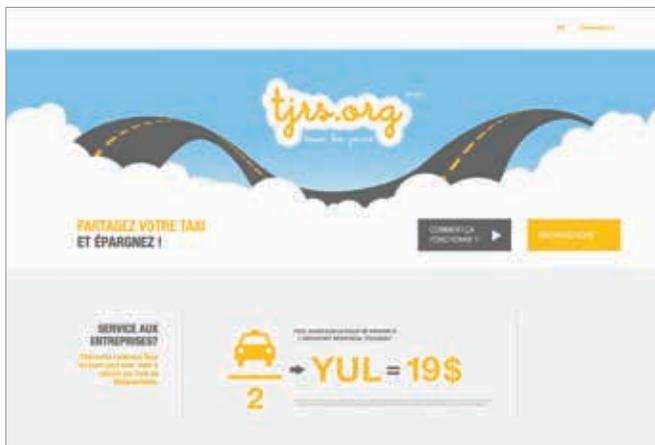
TAXI-PARTAGE

Une première mondiale à Montréal

Fin octobre, l'organisme *Jour de la Terre Québec* en collaboration avec Taxi Diamond a annoncé que dorénavant les Montréalais pourront utiliser un mode de transport unique au monde, le taxi-partage. Ce service propose aux usagers des courses sur demande à un coût moindre qu'un déplacement en taxi. Accessible à partir de la plateforme web *Tous les Jours (tjrs.org)* et sur téléphone intelligent, l'application permet aux clients de partager avec une, deux ou même trois personnes leur trajet de taxi, faisant ainsi diminuer le coût des déplacements tout en réduisant leur empreinte écologique. Par exemple, une course du centre-ville vers l'aéroport coûtera en moyenne vingt (20) dollars.

Protection de l'environnement

Ce système de jumelage a pour objectif de faire concurrence à l'utilisation de la voiture solo. Grâce à *tjrs.org*, le *Jour de la Terre Québec* compte réduire l'empreinte environnementale du transport des personnes, améliorer la santé publique et faire économiser les utilisateurs du service.



page d'accueil du site web *Tous les jours (tjrs.org)*

L'ASSURANCE TAXI PLUS



Un taxi, c'est une entreprise, un outil de travail, une source de revenus. Et cela, **belairdirect** le comprend et vous le prouve avec son assurance sur mesure Taxi Plus.

Une protection sur mesure !

- Jusqu'à 50 \$ par jour en compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule*
- Exemption de franchise en cas de délit de fuite** ou de perte totale
- 5000 \$ pour les dommages aux biens confiés avec Taxi Cargo
- 60 000 \$ pour les dommages aux véhicules loués ou empruntés
- 1 million \$ en responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi
- Service 24/7 pour réclamations urgentes

OFFRE EXCLUSIVE !

REMISE DE 100 \$

belairdirect vous offre une remise de 100 \$ applicable sur votre franchise lors d'une réclamation, avec toute nouvelle police d'assurance taxi.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Offre d'une durée limitée. *Maximum de 750 \$ par réclamation. **Rapport de police requis.

1 866 822.TAXI |
1 866 822.8294

belairdirect.
assurance auto

Le *Journal de la Terre Québec* est fier de donner vie au tout premier service de ce genre au monde. «Le taxi-partage a été imaginé il y a cinq ans, a souligné Pierre Lussier, vice-président directeur de l'organisme. Depuis, nous n'avons jamais abandonné l'idée. Cette alternative permettra de contribuer à la lutte aux changements climatiques, tout en complétant le cocktail de transport de Montréal.»

Une innovation technologique

La solution entièrement automatisée est le résultat de l'intégration du service de taxi-partage *Bandwagon* au service de répartition taxi de Taxi Diamond. Cette façon de faire est, à notre connaissance, une première mondiale. Elle offre un service totalement automatisé et robuste. Facile à utiliser, il offre plusieurs avantages, notamment d'éviter l'échange d'argent entre le client et le chauffeur et d'avoir un prix établi au préalable de la course. «Le *Journal de la Terre Québec* peut être fier de son projet. Je suis persuadé que le taxi-partage montréalais connaîtra beaucoup de succès et inspirera d'autres

grandes villes à innover en matière de transport», a ajouté M. David Mahfouda, cofondateur et président de *Bandwagon*.

Une solution gagnante

Ce projet novateur en transport durable n'aurait jamais pu voir le jour sans l'implication et la collaboration de Taxi Diamond. «L'industrie du taxi est en pleine mutation. Taxi Diamond a choisi d'innover afin de redynamiser l'industrie. Nous sommes particulièrement fiers de nous être associés au *Journal de la Terre Québec* pour offrir une alternative plus verte et plus économique aux voyageurs tout en augmentant l'achalandage dans nos taxis», a conclu Dominique Roy, président et chef de la direction chez Taxi Diamond.

Les Montréalais peuvent s'abonner gratuitement au *tjrs.org*. L'équipe du BTM se réjouit de cette heureuse initiative et souhaite longue vie à taxi-partage. □

PROGRAMME TAXI PRIVILÈGE

L'assurance Taxi haut de gamme qui s'adapte parfaitement à vos besoins et à vos attentes

- ✓ Les propriétaires de taxi et leur famille
- ✓ Les chauffeurs de taxi
- ✓ Les dirigeants et employés des entreprises de taxi

PROTECTION GLOBALE



Taxi



Activité professionnelle



Habitation



Auto personnelle



VR



Animal de compagnie

- En quelques minutes seulement, recevez votre soumission sur mesure.
- Ligne téléphonique dédiée au programme Taxi privilège
- Le financement de prime, c'est notre spécialité. Demandez des renseignements!

SERVICE D'INDEMNISATION À L'INTERNE!
5 JOURS GARANTIS

NOUVEAUTÉ! FRANCHISE DÉCROISSANTE



CONTACTEZ-NOUS
1 800 567 5046

f : 514 766 7270
taxi@elco.ca
ELCO.CA



De gauche à droite: Michel Trudel, conseiller, Kéroul, André Leclerc, fondateur et président-directeur général de Kéroul, Isabelle Ducharme, présidente du Conseil d'administration de Kéroul, Alain Carbonneau, directeur des ventes, JpDL International. Ils sont photographiés devant l'affiche du Sommet qui était déployée à l'entrée de la 6^e Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées tenue au siège de l'ONU, à New York, en juillet 2013.



KÉROUL

Sommet mondial *Destinations pour tous*

La rencontre se tiendra à Montréal du 19 au 22 octobre 2014. Il s'agit d'un événement majeur permettant d'établir un réseau international favorisant le tourisme des personnes handicapées. Le tourisme est en progression à travers le monde et représentait 1 milliard de touristes en 2012, 15 % de cette clientèle est à capacité physique restreinte. Ces personnes peuvent voyager pour des fins personnelles, médicales ou d'affaires. Ou bien sûr pour le plaisir de découvrir d'autres cultures. Investir dans le développement de l'accessibilité des destinations est donc un investissement rentable pour l'accueil de cette part grandissante de la population mondiale qui voyage. Peu d'entreprises commerciales peuvent se permettre d'ignorer une part de marché aussi importante, celle-ci va s'accroître avec le phénomène démographique du vieillissement de la population. Mais avant de partir, les personnes à mobilité réduite veulent savoir si elles pourront se loger, se restaurer et visiter une fois rendus à destination. La justesse de cette information basée sur des critères reconnus internationalement devient alors un préalable incontournable dans leur décision d'entreprendre ou non un voyage. *Destinations pour tous* a pour objectif de définir les actions qui peuvent être mises de l'avant pour atteindre cette cible.

Dans le cadre du Sommet, le 19 et 20 juillet dernier, Kéroul participait à une conférence à l'ONU. C'était une première pour Kéroul et l'organisme a marqué des points! La direction a établi un contact avec Madame Daniela Bas qui sera conférencière au Sommet. En fait, c'est elle qui fera l'un des discours d'ouverture. Mondialement connue pour son implication dans la défense des droits des personnes handicapées, Madame Bas est directeur

de la *Division and Development* au *UN Department of Economics and Social Affairs (UN-DESA)*.

Comité directeur

Le comité directeur du Sommet est composé de grands organismes internationaux comme l'OMT, institution des Nations Unies basée en Espagne. Chef de file dans le domaine du tourisme, cette organisation assure la promotion touristique comme moteur de la croissance économique. Une dizaine de grands organismes, dont le Centre mondial d'excellence des Destinations, (CED) basé à Montréal, le ministère du Tourisme du Québec et Transports Canada font également partie du comité.

Chauffeurs, soyez prêts!

Ce Sommet aura lieu au palais des Congrès où sont attendus des milliers de participants: gestionnaires de destinations touristiques, organisations nationales et internationales dans les domaines du tourisme, organismes représentant les personnes handicapées, organismes publics et parapublics, ordres professionnels, etc. Pour tout savoir sur le Sommet: www.destinationspourtous2014.com. □

Kéroul et JpDL International sont associés dans l'organisation du Sommet mondial *Destinations pour tous*. JpDL International est un leader dans l'organisation de congrès et d'événements depuis plus de trente (30) ans.

GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Taximètre NG de Garvin électronique
Garantie de deux ans pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood
TK-7102
TK-7160
TK-8102
TK-8160



Garantie deux ans pièces et un an sur main-d'œuvre

Dome A-11 et dome VISA disponibles
Mandataire de la CTQ (validation)

Contrat de service disponible sur la majorité des modèles de radio

Nous réparons et installons toutes marques de compteurs et de radios. Venez nous rencontrer!

NOUS SOMMES 8 A VOTRE SERVICE!



Londres

Pour la sixième année consécutive, les *Black Cabs* arrivent en tête du sondage mené par *Hotels.com* portant le taux de satisfaction de la clientèle. Trente (30) pays ont participé. Voici les résultats :

Londres	22 %
New York	10 %
Tokyo	9 %
Berlin	5 %
Amsterdam	4 %
Madrid	4 %
Mexico	4 %

Parmi les critères de satisfaction :

- propreté du véhicule ;
- connaissance de la ville ;
- aptitudes de conduite ;
- gentillesse.

Source: *Hotels.com*

Tokyo

La compagnie de taxi japonaise Kokusai Motors, en partenariat avec Idea Cross inc., a développé un système de détection d'objets perdus capable d'alerter les passagers à la sortie du véhicule. En 2012, 53 346 objets ont été oubliés par les usagers sur les banquettes arrière des taxis tokyoïtes.

Le système fonctionne avec quatre (4) caméras disposées de façon stratégique pour photographier l'intérieur du taxi avant et après la course, puis superposer les images afin de repérer si un objet a été oublié. La première photo est prise au moment où le client hèle le taxi, la deuxième, au moment où il en descend. Lorsqu'une différence est repérée, l'alarme s'enclenche.

Le système est testé dans la capitale japonaise. Si le résultat s'avère satisfaisant, il sera implanté dans les taxis de Tokyo avant la fin de l'année. Aux passagers inquiets d'être photographiés, Kokusai Motors précise que le système ne dispose pas de la reconnaissance faciale.

Source: *Canoe.ca*

New York

En 2011, la Commission des taxis et limousines de New York avait lancé le concours *Taxi of Tomorrow* en vue de renouveler la flotte de taxis de la ville. Nissan avait remporté la palme avec le modèle NV200 devant Ford et Karsan. Le juteux contrat, octroyé à Nissan l'année suivante, était évalué à près d'un milliard de dollars et comprenait 15 200 véhicules à livrer sur plusieurs années. Nissan célébrait.

En octobre dernier, le juge de la Cour suprême de Manhattan, Shlomo Hagler, joue au trouble-fête. Il bloque la livraison des taxis qui devait commencer à la fin du mois, estimant que la Commission a outrepassé ses droits en imposant aux titulaires de licence de taxi un véhicule spécifique. Actuellement, la flotte de taxis ne relève d'aucun monopole. Pour étayer son jugement, le magistrat prétend que si de telles règles commençaient à prévaloir, la Commission serait par exemple en mesure de désigner un contrat d'assurance avec tel assureur, ou l'achat d'essence auprès d'une seule pétrolière. Nissan trouve ça moins drôle. « Nous sommes déçus de cette décision, mais celle-ci ne va pas bloquer notre plan de commencer à équiper New York des "taxis du futur" à la fin du mois », a expliqué un porte-parole du constructeur japonais. De son côté, la Ville conteste le jugement et entend faire appel.

Source: *Canoe.ca*

La clé de la réussite
pour être chauffeur de taxi :

ÉCOLE DU TAXI

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR L'INDUSTRIE DU TAXI DU QUÉBEC INC.

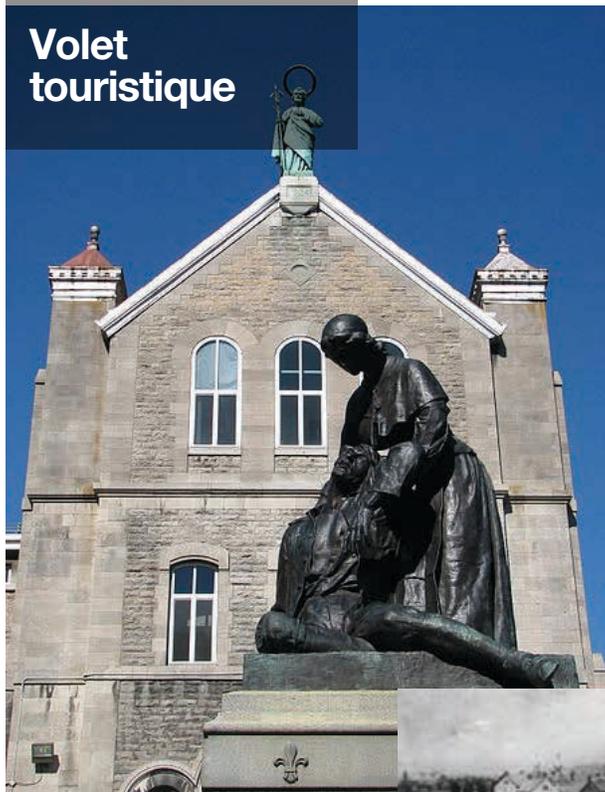
ecoledutaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2T2 | Téléphone : 514 274-7373
Télécopieur : 514 274-2013 | Sans frais : 1 866 803-7373



Depuis le 15 juillet l'École est
déménagée avec

FIN TAXI



RACONTEZ MONTRÉAL

Jeanne Mance, une pionnière

Angle des Pins et Saint-Urbain, lorsque vous déposez des clients à l'Hôtel-Dieu, vous contournez un imposant monument montrant une femme se portant au secours d'un blessé. Il s'agit de Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal.

Arrivée le 17 mai 1642 en compagnie du gouverneur Paul de Chomedey de Maisonneuve, Jeanne Mance est la première Européenne à fouler le sol de l'île baptisée alors Ville-Marie. Elle sera l'égale de Maisonneuve dans l'intendance de la colonie. Infirmière laïque, Jeanne Mance va fonder l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de la Nouvelle-France et un des premiers en Amérique du Nord, le 8 octobre 1645 dans le Vieux-Montréal, rue Le Royer. Il sera relocalisé entre 1859 et 1861 sur le mont Royal, le site actuel, et affilié à une université en 1866, autre première.

Intimement liée à la fondation de Montréal et de l'Hôtel-Dieu qu'elle a administré jusqu'à sa fin, le 18 juin 1673, Jeanne Mance a façonné l'histoire de la ville. Le bronze érigé à sa mémoire est l'œuvre de Louis-Philippe Hébert.

Quelle belle histoire à raconter à vos clients! □



Financement Taxi



NE LAISSEZ PAS FUIR LA CLIENTÈLE!

Un service de qualité courtois et personnalisé pour les gens de l'industrie du Taxi

- Financement et refinancement de permis de taxi et équipements
- Assurances vie, invalidité ainsi que protections personnalisées
- Offre du programme Solution Libre-Affaires de Visa Desjardins
- Offre promotionnelle sur hypothèque résidentielle et multi-logements
- Stratégies d'épargne adaptées à vos besoins: REER, REE, CELI et autres...
- Réponse rapide en 48 heures



Youssef Lachhab, BAA
Directeur de comptes
Plus de 10 ans d'expérience
chez Desjardins
Poste 228

(514) 935-1123
Prenez un rendez-vous!

Marie-Michèle Poulin
Adjointe service taxi
Poste 130



Desjardins

Caisse de Saint-Henri et Ville-Émard
4545, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1S3



Principaux
chantiers
île de Montréal
décembre 2013,
janvier et février 2014

Île de Montréal

Échangeur Turcot

(autoroutes 15, 20 et 720) – MONTRÉAL

Travaux d'entretien et de réparation de l'échangeur Turcot

- Fermetures complètes de bretelles de nuit ou de fin de semaine
- Fermeture complète, de jour et de nuit, de la bretelle menant de l'autoroute 20 en direction est à l'autoroute 15 en direction sud – Jusqu'en décembre
- Fermeture partielle (1 voie fermée sur 2), de jour et de nuit, de l'autoroute 720/20 en direction ouest dans l'échangeur Turcot – Jusqu'en décembre
- Entraves partielles ou complètes de nuit d'accès aux autoroutes et sur le réseau municipal

Travaux en continu

Échangeur Décarie

(autoroutes 15 et 40) – MONTRÉAL

Réaménagement de la partie nord de l'échangeur Décarie

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 40 et de ses voies de desserte
- Fermetures occasionnelles de nuit de bretelles des échangeurs Décarie et des Laurentides
- Fermetures partielles ou complètes de rues municipales avec chemins de détournement

Fin prévue à l'été 2014

Échangeur Dorval

(autoroutes 20 et 520) – DORVAL

Réaménagement de l'échangeur Dorval

- Fermetures occasionnelles de nuit des autoroutes 20 ou 520
- Entraves occasionnelles sur le réseau municipal avec chemins de détournement ou de déviation
- Fermeture complète d'un tronçon de la voie de desserte (chemin de la Côte-de-Liesse) de l'autoroute 520 en direction ouest, entre l'avenue Marshall et le boulevard McMillan – Jusqu'en décembre

Travaux en continu

Autoroute 15 –

Pont Médéric-Martin/boulevard Cartier MONTRÉAL/LAVAL

Reconstruction du pont d'étagement du boulevard Cartier au-dessus de l'autoroute 15 à Laval et réfection du pont Médéric-Martin

- Fermetures partielles de nuit de l'autoroute 15 (des Laurentides)
- Fermeture d'une voie de circulation de l'autoroute 40 et de ses voies de desserte – Jusqu'en décembre
En période de pointe du matin : quatre (4) voies ouvertes vers Montréal et trois (3) voies vers le nord.
En période de pointe du soir : trois (3) voies ouvertes vers Montréal et quatre (4) vers le nord.

Arrêt des travaux pour la période hivernale au mois de décembre. Reprise au printemps 2014.

Échangeur Saint-Pierre (autoroute 20 et route 138) – MONTRÉAL

Travaux de réparation des structures de l'échangeur

- Fermetures occasionnelles de nuit et de fin de semaine de bretelles de l'échangeur
- Fermeture partielle de longue durée de la bretelle menant de l'autoroute 20 en direction ouest à la route 138 ouest – Jusqu'en décembre
- Fermeture partielle de longue durée de la bretelle menant de la route 138 en direction est à l'autoroute 20 en direction est – Jusqu'en décembre
- Fermeture partielle de longue durée du boulevard Montréal-Toronto – Jusqu'en décembre

Travaux en continu

Autoroute 40 entre les boulevards Saint-Charles et Anciens-Combattants

Reconstruction de la route

- Fermetures occasionnelles de tronçons de l'autoroute 40
- Fermetures d'entrées et de sorties de l'autoroute

Arrêt des travaux pour la période hivernale au mois de décembre.

Reprise au printemps 2014

Source : ministère des Transports du Québec

Quelques congrès hiver 2014

Salon International de l'auto de Montréal (SIAM)

Du 10 au 28 janvier 2014

100 délégués

Le Westin Montréal

Services Financiers SFL

Du 15 au 17 janvier 2014

600 délégués

Hyatt Regency Montréal

IDI Independent Distributors Inc.

Du 16 au 28 janvier 2014

500 délégués

Delta Montréal

2014 Neurosciences CBTC Meeting

Du 26 janvier au 5 février 2014

175 délégués

Le Westin Montréal

Scotties Tournament of Hearts

Du 27 janvier au 13 février 2014

300 délégués

Le Westin Montréal

Canadian Association of Agri-Retailers

Du 10 au 14 février 2014

350 délégués

Palais des congrès de Montréal et Fairmont Le Reine Elizabeth

UBC Interprofessional Continuing Education

Du 19 au 22 février 2014

125 délégués

Le Centre Sheraton

Canadian Society of Transplantation

Du 26 février au 1^{er} mars 2014

300 délégués

Le Centre Sheraton

SQRP

Du 28 au 30 mars 2014

400 délégués

Delta Centre-Ville

International Society

of Oncology Pharmacy Practitioners

Du 30 mars au 7 avril 2014

500 délégués

Fairmont Le Reine Elizabeth

Quelques événements hiver 2014

De Metsys à Pellan

Le trésor artistique des Religieuses Hospitalières

de Saint-Joseph

Musée Des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal

201, avenue des Pins Ouest

Jusqu'au 31 décembre 2013

De la Terre aux Étoiles

Spectacle au Planétarium Rio Tinto Alcan

4801, avenue Pierre-De Coubertin

Jusqu'au 31 décembre 2013

Splendore a Venezia

Musées des beaux-arts de Montréal

1380, rue Sherbrooke Ouest

Jusqu'au 9 février 2014

Les Beatles à Montréal —

Exposition sur le passage des Beatles à Montréal en 1964

Musée Pointe-à-Callière, 350, place Royale

Jusqu'au 30 mars 2014

Beat Nation: Hip-hop et culture autochtone

Musée d'art contemporain de Montréal

185, rue Sainte-Catherine Ouest

Jusqu'au 5 janvier 2014

Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960

Centre d'histoire de Montréal

335, place d'Youville

Jusqu'au 4 octobre 2014

Casse-Noisette

Les Grands Ballets Canadiens de Montréal

Salle Wilfrid-Pelletier | Place des Arts

175, rue Sainte-Catherine Ouest

Du 12 au 30 décembre 2013

Varekai | Cirque Soleil

Centre Bell

1909, avenue-des-Canadiens-de-Montréal

Du 20 au 30 décembre 2013

Salon International de l'Auto de Montréal 45^e édition

Palais des congrès de Montréal.

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Du 17 au 26 janvier 2014

Igloofest 8^e édition

Quai Jacques-Cartier Vieux-Port de Montréal

Du 16 janvier au 8 février 2014

Salon du bateau et des Sports Nautiques 14^e édition

Place Bonaventure

800, rue de la Gauchetière Ouest

Du 6 au 9 février 2014

Salon de la Mariée

Palais des congrès de Montréal.

1001, place Jean-Paul-Riopelle

1^{er} et 2 février 2014

Adrian Paci Exposition

Musée d'art contemporain de Montréal

185, rue Sainte-Catherine Ouest

Du 6 février au 20 avril 2014

Montréal En lumière 15^e édition

Divers endroits à Montréal

Du 20 février au 2 mars 2014

Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callières

20^e édition

Musée Pointe-à-Callières, 350, place Royale

Du 23 février au 9 mars 2014

Basilique Marie-Reine-du-Monde





Chantal Beauclair

Votre conseillère
Service aux entreprises

Nathalie Mathieu

Votre directrice de comptes
Service aux entreprises

Abdelhakim Bounif

Votre directeur de comptes
Service aux entreprises

M'hamed Kacer

Votre directeur de comptes
Service aux entreprises

VOUS CONNAISSEZ LE TAXI.
NOUS, ON CONNAÎT
LES FINANCES.

Une offre simple, rapide et efficace.

- Achat de permis
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Assurance-vie et invalidité
- Régimes d'épargne

Réponses rapides et ristournes intéressantes !

Le financement, c'est facile.

**Prenez un rendez-vous avec nous
dès maintenant au 514 382-6096**

Siège social

7915, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2R 1X2

desjardins.com



Desjardins
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

Coopérer pour créer l'avenir

Pour tous vos besoins :
une seule destination!

FIN TAXI

QUI NOUS SOMMES

Créée en 2003, FinTaxi est une entreprise spécialisée dans le financement pour l'industrie du taxi au Québec.

SERVICES OFFERTS :

- Financement
- Formation
- Information

fintaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1M 2T2
Téléphone : 514 353-2757 | Sans frais : 1 866 227-2091
info@fintaxi.ca

Suivez-nous :  facebook.com/FinTaxi

